

## ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE, DES ENJEUX MAJEURS

### UN OFFICE EN PLEIN ESSOR

**L'**Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP) pourrait être la division « verte » de la gendarmerie. Cette formule, un peu réductrice, recouvre imparfaitement le travail de cet office judiciaire qui opère dans des domaines aussi larges que cruciaux.

Il est parfois intéressant de faire une pause et de regarder en arrière le chemin parcouru. D'une poignée d'enquêteurs à sa création en 2004, l'OCLAESP comptera quasiment 150 personnels en ses rangs en 2022. En moins de vingt ans, poussée à la fois par la montée forte des contentieux spécifiques attribués à l'office, environnement et santé, mais aussi par une volonté de ses différents chefs et de la direction générale de la gendarmerie nationale, l'office a su prendre une place reconnue dans le paysage judiciaire et policier en France comme à l'international. Dans le cadre de GEND #2024, le directeur général



**LUDOVIC EHRHART**  
Colonel, chef adjoint  
de l'OCLAESP de-  
puis 2019

de la gendarmerie nationale a donné une nouvelle et forte impulsion en identifiant comme un des priorités fortes de l'Institution la lutte contre les atteintes à l'environnement, dont on sait désormais qu'elles ont

un impact indéniable sur la santé des populations.

L'OCLAESP, dans sa courte mais déjà riche existence, a su à plusieurs reprises s'adapter, se réformer pour répondre aux évolutions de ses contentieux et à la prise de conscience des enjeux, devenus de véritables sujets de société. La gendarmerie nationale a renforcé son dispositif, afin de s'engager autant au plus près du terrain que dans des enquêtes de grande envergure. La dimension internationale est intégrée dans la réflexion et dans l'action.

Créé pour le traitement d'affaires demandant une réelle technicité, l'OCLAESP a évolué. L'office est en mesure de mener des enquêtes qui mettent au jour de véritables phénomènes criminels. Cette implication de la criminalité organisée est présente dans le domaine de l'environnement et dans celui de la santé publique. L'OCLAESP ne verra pas les contentieux baisser dans les années à venir. Ses capacités sont à ce titre adaptées régulièrement. L'avenir est sûrement au concept

« One Health » porté par le président de la République, qui place ainsi l'Homme et sa santé au milieu d'un écosystème global, celui de la biodiversité, dont il est impossible de se dissocier sans courir de véritables risques. La crise sanitaire que nous vivons depuis 2020 le prouve.

### **Une organisation en évolution régulière pour mieux s'adapter**

Au début des années 2000, le futur général Jacques Diacono, alors officier supérieur affecté au bureau de la police judiciaire de la DGGN, fait partie de ceux qui réfléchissent à l'adaptation des capacités et portent le projet d'un office central dédié à la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé. La judiciarisation croissante de ces contentieux, venant notamment de la répétition de scandales sanitaires ou environnementaux dans le monde et en France, a poussé à la création de deux « pôles santé publique » (PSP) à Paris et à Marseille. Ces nouvelles juridictions s'emparent des enquêtes complexes touchant à la santé, aux infractions connexes, et à l'environnement si les faits reprochés ont un impact sur la santé. Des magistrats instructeurs vont alors se consacrer à ces contentieux, aidés notamment par des spécialistes (médecins, pharmaciens, vétérinaires). Il manque alors à ce dispositif l'appui d'un service ad hoc, à l'instar des offices centraux déjà existants. La DGGN décide alors de proposer la solution très visionnaire, d'un service qui traitera des deux domaines, environnement et santé. L'OCLAESP voit ainsi le jour en 2004.

À la tête de la section de recherches de Marseille, le colonel Diacono crée au sein de son unité une division « atteintes à l'environnement et à la santé publique », pour répondre au plus près aux sollicitations du PSP Marseille. En 2015, il prend le commandement de l'OCLAESP et voit l'accomplissement de cette dynamique par la décision de création de neuf détachements régionaux (de 2020 à 2022) par le général d'armée Christian Rodriguez, dès son accession aux responsabilités de Directeur Général de la Gendarmerie Nationale. Ce dernier identifie clairement la nécessité de disposer d'une forte capacité dans ces domaines, enjeux de société majeurs pour l'avenir.

Entre 2004 et 2020, les différents chefs d'office avec le soutien de la DGGN n'ont eu de cesse d'adapter le dispositif de l'OCLAESP. L'office va ainsi évoluer d'une unité plutôt technique qui répond pleinement aux différentes affaires (amiante, scandales de santé, de fraude alimentaire, affaires d'environnement), à un service d'enquête capable aussi de mener des investigations dans le champ de la criminalité organisée. Cela nécessite la prise en compte de la dimension financière, des ramifications transnationales et une forte coopération policière interservices et internationale.

Cette phase, accompagnée d'un effort certain en effectifs (75 en 2019, 120 en septembre 2021), a été menée sous le signe d'une profonde transformation, réelle remise en question des méthodes de travail.

L'investigation était organisée de manière thématique (une division investigations, avec un groupe santé et un autre environnement, et une division d'appui), l'effort est aujourd'hui porté sur les modes opératoires des délinquants. La division investigations est d'abord en 2017 organisée en deux groupes : le premier travaille sur les « trafics organisés », le second sur le contentieux spécialisé.

Le groupe « trafics organisés » a vocation de traiter les affaires de délits plutôt « classiques », dans une optique « banditisme ». Il aborde les affaires de trafics d'espèces protégées (civelles sur la

façade atlantique, félins et autres espèces exotiques prisées par certains milieux du banditisme comme celui des stupéfiants comme « marque de réussite »), stéroïdes et autres anabolisants qui inondent les salles de sport, escroqueries à l'assurance maladie pour détourner des médicaments du circuit légal et les exporter, déchets... Les modes opératoires sont ceux des réseaux de délinquance organisée. Le groupe « contentieux spécialisé » conserve pour sa part l'expertise acquise par l'OCLAESP dans le traitement à haut niveau d'affaires de santé et/ou d'environnement très complexes, toujours longues, médiatiques et sensibles.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Opération de lutte contre le trafic d'espèces protégées

L'office est ainsi en mesure de s'engager sur deux fronts. Il propose aux magistrats une capacité intéressante de traitement qui

ne se cantonne pas aux affaires techniques.

Avec la création des détachements débutée en 2020 (Marseille, Bordeaux, Metz et Cayenne), poursuivie en 2021 (Lyon, Rennes et Saint Denis de la Réunion) et achevée en 2022 (Lille et Pacifique), ce modèle est à nouveau en phase d'évolution. Les effectifs des détachements (de 6 enquêteurs outre-mer à une dizaine en métropole) ne permettent pas de morceler les capacités en deux groupes. Or, l'adaptabilité et la réactivité doivent être les maîtres-mots dans la réflexion et dans l'action. Une standardisation est expérimentée : à Arcueil les deux groupes (trafic et contentieux spécialisé) sont regroupés, fusionnés, à l'image des détachements. Toujours à Arcueil, un effort est mis en œuvre pour disposer d'une capacité accrue en nouvelles technologies, investigations financières et analyse criminelle.

Dans le même temps, la division d'appui voit son champ étendu pour répondre à ce que doit être un office central, c'est-à-dire un service expert dans un domaine, non pas tant en investigations qu'en connaissance des thématiques, des milieux, des partenaires. Il doit être une entité capable d'être un centre de réflexion, une force de proposition pour le décideur, qu'il soit le DGGN pour la gendarmerie nationale ou le législateur lorsqu'il s'agit de faire évoluer la Loi, voire les instances gouvernementales, notamment à l'international.

Devenue celle de la stratégie et de l'appui, cette division mène différentes actions indispensables :

- Les relations internationales, en coopération policière multi ou bilatérale. Les opérateurs de ce groupe, obligatoirement

linguistes, sont aguerris aux relations avec EUROPOL, aux échanges avec de très nombreux pays, aux réunions opérationnelles en appui des enquêteurs de la division investigations.

- Le renseignement : traitement de sources humaines, recherche de l'information sur le terrain et sur les réseaux, relations avec des partenaires qui ne veulent pas toujours être identifiés ou collaborer pour des raisons d'opportunité, par crainte de s'afficher. Cette capacité qui croît chaque année prouve son importance en apportant des dossiers qui seront judiciairisés avec succès.
- L'appui et la prospective est à la fois le cœur nucléaire et le couteau suisse de l'office : ce groupe a la charge de la formation des enquêteurs environnement et santé publique (EAESP), des gendarmes en unité, des études juridiques, des évaluations de dossiers pour les services de gendarmerie et de police. Mais aussi, sur sollicitation des magistrats, il est en charge des relations partenariales avec l'établissement de conventions, de la rédaction de fiches d'alerte et de conduites à tenir lors de la détection de phénomènes d'ampleur (comme la crise sanitaire, le trafic de médicaments, les fraudes alimentaires...) et de la réponse sous forme de « hotline » aux services (plus de 1 500 appels en 2020).

Ce panorama des moyens de l'office ne serait pas complet sans deux autres capacités importantes :

- La présence de conseillers du chef d'office dans les domaines de la santé, de l'environnement et du sport. Ils sont

mis à la disposition par leur ministère d'appartenance. Experts de haut niveau, aux parcours professionnels complets, ils permettent de cultiver les relations dans leurs domaines respectifs, d'enrichir notablement les réflexions et apportent aux enquêteurs leur expertise et leurs analyses dans ces contentieux complexes, contribuant ainsi notablement à la performance du service.

- Une cellule des projets européens, qui a la mission de mener deux projets majeurs, un EMAPCT ENVICRIME et un fonds de sécurité intérieur (FSI) doté d'un budget de 1,4 million d'euros, AMBITUS, remporté dans le domaine de l'environnement. En 2022, ces projets européens seront prolongés par la direction d'un nouveau FSI, UNITE, encore plus doté et la codirection d'un nouvel EMPACT ENVICRIME.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Déchèterie sauvage, pollution, une des missions de l'Office

### **L'OCLAESP, animateur de réseaux :**

Comme tous les offices centraux, l'OCLAESP n'a pas vocation à traiter toutes les affaires qui touchent à son domaine d'activité. Sa mission principale d'office central est d'animer de multiples réseaux afin de permettre de trouver les

meilleures coordinations et solutions dans ces contentieux.

### **• L'international est devenu incontournable :**

Les problèmes d'environnement et de santé dépassent largement nos frontières. Si de nombreuses agences consacrées

à ces thématiques collaborent de longue date, sous l'égide de grands organismes internationaux (ONU, OMS, par exemple), il n'en est pas de même pour la voie policière. L'OCLAESP œuvre donc depuis plusieurs années pour être reconnu dans les enceintes internationales, souvent aux côtés du Ministère des Affaires Étrangères. Ainsi, un conseiller dédié à la stratégie internationale est placé auprès du chef d'office. Sa mission consiste à animer les réseaux, à faire valoir les positions portées par l'OCLAESP dans ces domaines et à participer aux réflexions voire négociations aux côtés des autres acteurs de la DGGN, du Ministère de l'Intérieur, du SGAE et du MAEE.

En 2017, la criminalité environnementale est reconnue comme une des dix priorités de sécurité de l'Union Européenne pour le cycle politique 2018-2021. L'OCLAESP a pris toute sa place dans ce processus qui lui a permis ensuite de devenir « driver » de l'EMPACT fédérant plusieurs pays européens dans la conduite de ce projet. Cela positionne à la fois l'OCLAESP, la gendarmerie nationale, le Ministère de l'Intérieur et donc la France comme leader en Europe. Pour porter encore plus cette dynamique, l'office a été désigné pour organiser en 2021 un stage CEPOL dédié à la criminalité environnementale qui se tiendra à Paris pendant l'automne 2021. Pour la santé, l'OCLAESP, aux côtés d'EUROPOL et des douanes finlandaises, dirige depuis 2017 une opération de lutte contre les trafics de médicaments détournés de leur usage normal, MISMED. Initialement composée de neuf États membres, cette opération a fusionné en 2020 avec une autre menée

par les Italiens contre le trafic de produits dopants (VIRIBUS). Ainsi, 27 pays (19 de l'UE, 8 extérieurs dont les États-Unis), EUROPOL, OLAF, EUROJUST et des acteurs privés (laboratoires pharmaceutiques et prestataires logistiques), participent activement à cette opération SHIELD qui devient de fait permanente. En 2020, elle est orientée pour lutter contre les phénomènes criminels apparus à l'occasion de la crise sanitaire.

L'OCLAESP, dans d'autres cercles (G7, ONUDC...), participe activement aux travaux d'amélioration des réponses policières pour lutter contre ces trafics. Le but à moyen terme est de faire reconnaître ces criminalités dans la convention de Palerme, donnant ainsi à tous les pays un standard de lutte et des moyens appropriés.

Enfin, l'action internationale au quotidien se traduit par des échanges opérationnels nourris avec les agences, EUROPOL au premier plan (plus de 2000 messages SIE-NA en 2019), INTERPOL, FDA, DEA pour ne citer qu'elles.

### **La formation, facteur de performance**

L'OCLAESP fournit un effort important dans la formation, clef du succès pour le traitement de ces contentieux particuliers. Cette formation est indispensable pour permettre aux enquêteurs des unités de disposer de suffisamment d'outils pour appréhender les affaires sur le terrain. Fort de presque 400 enquêteurs répartis en métropole et outre-mer, ce réseau des EAESP (350 enquêteurs en 2020) a pour objectif d'atteindre 700 membres dans le cadre du plan GEND#20-24.

Depuis 2021 cette formation, qui se fait dans un premier temps en enseignement à distance (EAD), puis sous forme d'un stage centralisé, accueille des fonctionnaires de la police nationale et des douanes. Dans le même temps, l'École Nationale de la Magistrature a manifesté son intérêt et sollicité l'OCALESP pour des modules de formation dédiés qui débutent au quatrième trimestre de cette année. Enfin, dans la dynamique européenne du FSI AMBITUS et en collaboration proche avec le CPMGN, un projet d'EAD européen voit le jour. Il aura vraisemblablement vocation à être poursuivi et développé dans un projet européen spécifique où la gendarmerie nationale, par le CPMGN et l'OCLAESP, tiendra un rôle majeur.

### **Les partenariats avec d'autres administrations ou acteurs**

Pour mener ses actions, l'OCLAESP ne peut agir seul. Il développe de longue date de très nombreuses collaborations avec de multiples partenaires, comme l'office français de la biodiversité (OFB), qui disposent à la fois de compétences techniques et de pouvoirs de polices administrative et judiciaires (ceux-ci ayant été accrus dernièrement). Plusieurs conventions formalisent ces échanges (formation, soutien, renseignement) comme avec l'Office National des Forêts (ONF) ou le conservatoire du littoral et prochainement l'École Nationale de la Magistrature (ENM).

Dans les actions opérationnelles, les échanges et le travail en commun avec les douanes, la DGCCRF, la BNEVP (brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et

phytosanitaires) sont indispensables pour conjuguer les expertises.

Enfin, des partenariats plus innovants ont vu le jour afin de mobiliser tous les acteurs. En 2020, une convention a été signée avec le G5 Santé regroupant les principaux laboratoires pharmaceutiques français, une autre de formation avec la CCI France et des échanges sont en cours avec la société du Grand Paris.

### **Quelles ambitions :**

S'il restera toujours des dossiers très techniques, sensibles et à fort retentissement médiatique dans les domaines de l'environnement et de la santé (tels que Lubrizol à la convergence des deux domaines), l'enjeu est d'amplifier la lutte contre les différentes criminalités de plus en plus organisées qui s'épanouissent dans ces matières. Les priorités actuelles sont donc multiples :

- La lutte contre les trafics de déchets : le traitement de déchets attire les convoitises et est propice au blanchiment d'activités illicites mais peut aussi générer de forts profits en utilisant les failles du système. Si la France n'est pas confrontée à des mafias comme d'autres pays qui utilisent ainsi le déchet, elle doit faire face à des trafics de plus en plus importants et transnationaux. Une récente affaire a montré qu'une organisation criminelle, agissant entre la France et un autre pays, avait monté une ingénierie particulièrement efficace, escroquant de grands groupes pour le traitement des déchets. Lors des perquisitions, plus de 500 000 € ont été retrouvés chez le comptable de ce groupe criminel. Le partenariat avec

la Société du Grand Paris doit permettre de mieux cerner les menaces pour le traitement des déblais des chantiers importants en cours en Île-de-France, tout

en apportant à cet acteur des éléments d'appréciation pour éviter d'être victime de ces trafics et escroqueries.



Décharges sauvages, épaves abandonnées, autant de dossiers

- Le trafic de médicaments : la France bénéficie d'un système de santé très fiable et performant, fournissant des médicaments de la plus haute qualité. Là encore, des groupes criminels font preuve de la plus grande imagination pour collecter abusivement des médicaments (opiacés comme le Subutex dont le cachet peut valoir plusieurs centaines d'euros dans certains pays ou très onéreux comme les anti-cancéreux et anti-hépatiques) et les exporter illégalement de France. Dernièrement, un trafic de très grande ampleur a ainsi été mis à jour portant sur des anti-cancéreux obtenus illégalement

par de faux patients dans les pharmacies à destination de l'Égypte. Le préjudice annuel infligé à l'assurance-maladie est estimé à plusieurs millions d'euros avec le risque de rupture de stock pour certains traitements particulièrement onéreux (de 2 000 à 14 000 € par boîte). Le partenariat avec le G5 Santé a permis de détecter rapidement ce type de trafic et d'apporter une réponse globale (enquête de grande envergure avec interpellations multiples). Il permet d'envisager une action plus en profondeur sous l'égide la mission de coordination anti fraudes (MI-CAF) pour réfléchir avec d'autres acteurs

concernés (CNAMTS, DACG, pôles santé publiques, APHP) aux mesures d'entrave

qui pourraient être mises en œuvre dès que possible.



© MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Exemple d'opération où l'aspect international et multi-services interviennent

- Le trafic de produits phyto-sanitaires :  
Sujet très complexe, l'emploi des produits phytosanitaires est soumis à des réglementations diverses, notamment européennes, et nationales. Certains produits ont des autorisations dérogatoires ou temporaires quand d'autres sont interdits. Les enjeux sont particulièrement lourds puisqu'il s'agit de rendements et donc de revenus pour des producteurs ainsi que de profits illicites pour des fournisseurs ou intermédiaires. Pour cumuler les effets, la France et l'Europe mettent en place des subventions pour compenser et favoriser l'arrêt de certaines substances. Il peut donc y avoir des effets de leviers importants en jouant sur différents tableaux, dont celui de l'emploi de produits interdits par les réglementations. L'affaire récente dite des « carottes de Créance » en Normandie témoigne à la fois de la sensibilité de cette question, qui prend vite un tour politique, et de la capacité d'une certaine criminalité « en col blanc » à profiter de la situation.
- Le trafic d'animaux appartenant à des espèces protégées ou réglementées : ce domaine est une préoccupation ancienne de l'OCLAESP et plus largement des services de gendarmerie et de police, des douanes et de l'OFB régulièrement confrontés à la circulation, à la détention, au commerce d'animaux malgré des interdictions internationales (CITES) ou

nationales. Il est intéressant de remarquer que la France, contrairement à l'image habituelle, peut être une zone de pillage. Le trafic de civelles en façade atlantique en est l'exemple le plus flagrant. Met très prisé en Asie, l'anguille n'est plus présente dans cette région du monde. La criminalité asiatique, particulièrement organisée, fait donc appel à des braconniers français, espagnols, portugais et à des mareyeurs peu scrupuleux pour faire sortir de France et d'Europe des quantités considérables de cet alvin, parfois dans des conditions assez rocambolesques. Les profits sont évidemment conséquents, le prix de l'anguille sur les tables asiatiques atteignant des sommes astronomiques. L'implication de cette criminalité asiatique se retrouve peu ou prou sur les côtes de l'Amérique du Sud, et donc de la Guyane, avec les vessies natatoires de certaines espèces de poissons qui font ainsi l'objet du même type de trafic. L'étude de ces deux phénomènes mérite d'être menée, notamment par l'action conjointe d'EUROPOL et de l'action européenne EL PACTO, tournée vers les phénomènes criminels en Amérique du Sud. Mais le trafic d'animaux protégés se retrouve aussi en France où des individus apprécient de se mettre en valeur sur les réseaux sociaux et dans leur entourage en se mettant en scène avec des lionceaux, caracals, cygnes et autres animaux exotiques. Ce phénomène concerne pour une part importante des milieux de culture de cités impactées par de nombreux trafics dont celui de produits stupéfiants. Lutter contre ces trafics d'animaux peut aussi être un

moyen supplémentaire de s'attaquer à des acteurs de l'économie souterraine.

- Le trafic agro-alimentaire : si le passé a été émaillé de scandales retentissants comme celui de la viande de cheval dans les lasagnes d'une grande marque, ce domaine est plus difficile à appréhender. Cependant, à la frontière des réglementations de consommation et des menaces sur la santé des populations, ce contentieux mérite d'être observé attentivement, avec une part croissante de la filière bio qui peut faire l'objet de fraudes très lucratives.
- La lutte contre les produits dopants : véritable phénomène de masse inquiétant pour la santé, la consommation de produits dopants a envahi les salles de sport, soit avec des médicaments détournés, soit avec des produits fabriqués clandestinement dans des conditions sanitaires exécrables (comme dans un garage ou une cave), ou encore avec des compléments alimentaires dont les effets secondaires peuvent être dangereux. Ce trafic est totalement transnational comme le démantèlement récent de réseaux particulièrement structurés l'a prouvé, nécessitant la mise en place sous l'égide d'EUROJUST d'équipes communes d'enquêtes avec la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine. D'autres réseaux ont fait porter les investigations en Grèce, Bulgarie et Turquie, nécessitant des coopérations policières fines.
- La lutte contre le dopage de haut niveau est un sujet sur lequel l'OCLAESP est compétent depuis 2009. L'office s'engage actuellement avec la perspective

des prochains jeux olympiques de 2024 en France. Demandant de fortes collaborations avec de nombreux partenaires internationaux (fédérations, Tribunal International du Sport, comité olympique, ...), l'objectif n'est pas tant de mettre en cause l'athlète, qui n'est pas pénalement reconnu comme auteur (quand il est prévenu de dopage suite à un prélèvement effectué par une instance ad hoc qui prendra des sanctions sportives pour l'écartier des compétitions). Le but de l'office judiciaire est de démanteler aussi l'environnement autour du sportif qui l'incite à se doper et lui fournit moyens et structure pour arriver à ses fins. C'est dans cette optique que l'athlète et cette organisation peuvent alors être mis en cause pénalement.

- Les déviances médicales : l'OCLAESP s'engage régulièrement sur des faits dont des professionnels de santé peuvent se rendre coupables ou lorsque des charlatans abusent de la détresse ou de la crédulité de personnes en souffrance. Ces affaires vont du praticien qui commet sciemment des actes anormaux ou entraînant des dommages (pouvant aller jusqu'à des infirmités ou des décès), des médecines parallèles dont les acteurs vantent des mérites qui leur rapportent de grands profits (avec une sensibilisation actuelle sur les dérives sectaires qui peuvent utiliser la santé comme outil pour arriver à des fins d'emprise) à la publicité de produits totalement interdits dans le cadre d'une démarche militante. On peut citer l'exemple du choix de fin de vie avec le Nembutal, médicament importé clandestinement d'Amérique du Nord ou

du Mexique. Cette affaire d'envergure a nécessité la mise en place de plus de cent perquisitions simultanées pour récupérer chez les détenteurs des flacons de produits létaux. Elle a été initiée suite à un signalement des autorités américaines à l'OCLAESP.

Enfin, l'OCLAESP s'est trouvé en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, dès le début de l'année 2020. L'office, dans le cadre de l'opération HYGIE initiée par la DGGN, a eu la charge d'alerter sur les phénomènes et de diffuser des fiches de conduite à tenir pour fournir aux différents services les outils destinés à faire face aux différentes menaces (trafics et/ou escroqueries de masques et gants, de gel hydro-alcoolique, de matériel médical, de tests de détection, de vaccins ou produits « miracles », désormais de faux pass sanitaires).

Plusieurs enquêtes ont ainsi été menées ou initiées par l'OCLAESP en collaboration avec les services d'enquête de la gendarmerie et de la police et autres administrations partenaires, mettant à jour des préjudices et profits conséquents (une saisie de plus d'un million d'euros a ainsi été réalisée pour une escroquerie portant sur des équipements de protection individuelle). Cette crise sanitaire a provoqué la saisine de l'office par la Cour de Justice de la République suite aux plaintes déposées contre certains ministres pour la gestion de cette crise. La gendarmerie, par l'OCLAESP se retrouve ainsi saisie pour la première fois par la CJR afin d'enquêter sur un sujet particulièrement sensible, toujours d'actualité.

Les différentes évolutions menées par les chefs d'office et la DGGN depuis 2004 et encore plus depuis cinq ans ont montré toutes leur pertinence. Service reconnu à tous les niveaux, à l'international et parmi les acteurs français, l'OCLAESP est engagé résolument dans une dynamique de performance. Les détachements régionaux, métropolitains et ultra-marins sont déjà en pointe. Ils seront un atout pour accompagner la mise en place cette année

des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement dans les juridictions.

L'office, par son expérience et son positionnement, contribuera particulièrement à la montée en puissance des capacités de la gendarmerie nationale et de la police nationale pour mieux lutter contre ces délinquances dont les effets ne sont pas toujours visibles ou conséquents immédiatement mais indubitablement sources de menaces pour le monde de demain.



## QU'EST-CE QUE LA BIOSECURITE ?

**P**ar Pascal JOLLIVET, Maître de Conférence es Sciences Économiques (ADR), Laboratoire COSTECH (CRI), Université de Technologie de Compiègne (UTC). Spécialiste en bio-économie, économie du numérique et sciences des réseaux textuels,  
 Claude LEFEBVRE, Spécialiste en technologies de défense NRBC (Nucléaire, radiologique, Biologique et Chimique), PLM (Product Life Manager) de systèmes de protection et de défense NRBC,  
 Florent Pasquier, Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches SORBONNE UNIVERSITE, Laboratoire COSTECH, Université de Technologie de Compiègne. Spécialiste en Transdisciplinarité, Formation, Transversalité et Technontologie.



La biosécurité désigne l'ensemble de mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez l'homme, l'animal, le végétal et dans les territoires.

La biosécurité est notamment utilisée dans le secteur de la santé, de l'alimentation

humaine et animale, de la défense de l'agriculture, des transports et de l'environnement. Il désigne alors des processus, méthodes et mesures préventives et réglementaires visant à réduire le risque biologique, et notamment les risques de diffusion et de transmission (accidentelles ou malveillantes) de pathogènes (prions inclus) dans les populations humaines, les élevages, chez les animaux de compagnie<sup>1</sup>, dans les cultures ou dans la nature sauvage. La biosécurité inclut donc les mesures de surveillance, de précaution et de contrôle (par exemple, des mesures de quarantaine et de confinement y compris de ravageurs, d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement invasives, ou encore d'organismes vivants génétiquement modifié).

Ainsi, la biosécurité est un concept systémique directement lié à la durabilité

1 <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/62281>

de l'agriculture et à de nombreux aspects de la santé publique et de la protection de l'environnement, y compris la diversité biologique, comme le montre cet exemple.

Les processus d'analyse des dangers et des risques de biosécurité sont au cœur des approches contemporaines de la biosécurité et l'émergence de l'analyse des risques en tant que discipline unificatrice de la biosécurité sous-tend de nombreux changements d'approche qui se produisent au niveau national.

La gestion des risques en matière de biosécurité peut être décrite en termes généraux comme le processus de « pondération » des mesures de contrôle alternatives par les gouvernements, en consultation avec les parties concernées. Le classement et la hiérarchisation des problèmes de biosécurité peuvent alors avoir lieu à différentes étapes, mais, à court terme, le manque de modèles d'évaluation des risques disponibles signifie que la majorité des mesures seront basées sur d'autres connaissances scientifiques.

La biosécurité repose essentiellement sur des mesures préventives telles la surveillance, la détection et l'identification en amont des menaces, dès leur déclenchement. Il convient donc que les gouvernements mettent en place des systèmes de prévoyance et de surveillance efficaces pour pouvoir réagir dès que la menace se concrétise (début d'épidémie avant qu'elle ne devienne pandémie par exemple). Les parties concernées sont les ministères de tutelle : Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'intérieur. Ils ac-

tiveront chacun à leur niveau respectif les organismes qui sont sous leur responsabilité : ARS, HAS, DGS, services vétérinaires, Préfets... Les laboratoires de recherche sont des sources de connaissances non négligeables mais également les Retex (retour d'expérience) en matière de pandémie seront des sources à ne pas négliger. Par exemple, la gestion de la pandémie EBOLA en Afrique aurait pu donner lieu à la mise en place d'une réponse plus cohérente vis-à-vis de l'épidémie du Covid-19, même si la morbidité des deux virus n'est pas similaire. D'emblée, l'isolement des malades, pouvoir les tester afin de vérifier leur contamination puis un confinement sous traitement médical aurait pu limiter l'extension de la maladie. Au contraire, certains traitements ont été interdits d'emblée, et c'est toute la population qui a été plus ou moins confinée et contrainte à des couvre-feux successifs qui n'ont pas particulièrement limité l'extension de la pandémie.

Avec la reconnaissance croissante du fait que la biosécurité nécessite la participation interdépendante d'une diversité d'acteurs aux niveaux national et international, obtenir de meilleurs résultats en la matière de manière efficace et rentable est un défi de taille, en particulier dans les pays en voie de transition et en développement.

*Sources : Cavallo, JD, Fuilla, C, Dorandeu, F, Laroche, P, Vidal, D (2010). Les risques NRBC-E Savoir pour agir. Xavier Montauban.*

*<https://www.greenfacts.org/fr/biosecurite-fao-outils/index.htm>*

*<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bios%C3%A9curit%C3%A9>*